



GOUVERNEMENT

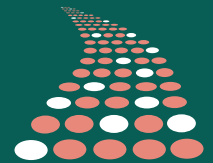
Liberté  
Égalité  
Fraternité

Comité interministériel  
du handicap



*Quand les enjeux du handicap progressent,  
c'est toute la société qui avance*

Comité  
interministériel  
du handicap



Dossier de presse  
3 février 2022

# SOMMAIRE

Édito 3

Objectif 1. Investir sur les jeunes générations en situation de handicap 5

Objectif 2. Simplifier le quotidien et renforcer le pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap 7

Objectif 3. Accompagner sur tous les lieux de vie 10

Objectif 4. Transformer la société 11

Annexe 1. Effort national pour le soutien à l'autonomie des personnes handicapées 14

Annexe 2. Calendrier des actions 16

# ÉDITO



Les Comités interministériels du handicap ont permis de mettre en œuvre des actions concrètes pour simplifier la vie quotidienne des **12 millions** de nos concitoyens en situation de handicap et leurs **8 millions d'aidants**.

La feuille de route du Gouvernement participe de la construction d'**une société inclusive, plus juste et plus équitable**, véritable garante de **l'émancipation individuelle** des personnes handicapées. Elle s'inscrit dans un travail de co-construction avec les personnes en situation de handicap, les services de l'État, les associations et les collectivités locales.

Le développement du service public de **l'école inclusive** permet désormais la scolarisation de **400 000 enfants** en situation de handicap à l'école ordinaire. Avec **40 000 étudiants** en situation de handicap, **l'enseignement supérieur** s'ouvre à une diversité de parcours afin que chaque jeune soit en capacité de réaliser son choix d'études. Afin de développer un accompagnement toujours plus individualisé la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social est renforcée et les moyens consacrés à l'aide individualisée à la compensation dans l'enseignement supérieur ont été doublés.



Le développement de solutions d'accompagnement de proximité et adaptées aux besoins, à l'image de **l'habitat inclusif**, permet aux personnes d'affirmer leur projet de vie. Différents leviers ont également été mobilisés pour **soutenir l'emploi** des personnes en situation de handicap et inciter les employeurs à développer des politiques RH inclusives. L'aide à l'embauche ouverte par l'État du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 décembre 2021 a permis le recrutement de **27 000 travailleurs** handicapés. L'organisation de la 4<sup>e</sup> édition du Duoday en novembre 2021 avec la formation de **17 000 duos** entre un employeur et une personne en situation de handicap est une illustration parmi d'autres de cette dynamique enclenchée à présent de façon irréversible. 17 % des duos ont donné lieu à une insertion professionnelle à l'issue de l'évènement. D'autres mesures ont été prises pour faciliter l'accès aux droits, avec le développement des **droits à vie** (150 000 personnes en sont bénéficiaires) mais aussi l'amélioration de **la compensation de tous les handicaps**.

**Convaincus que l'environnement doit s'adapter aux personnes et non l'inverse**, l'accessibilité dans tous les domaines de la vie sociale est développée : cadre bâti, transports, culture et loisirs, communication, accessibilité des élections.

**Jean Castex**  
Premier ministre

**Sophie Cluzel**  
Secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées



# OBJECTIFS



# OBJECTIF 1 : INVESTIR SUR LES JEUNES GÉNÉRATIONS EN SITUATION DE HANDICAP

## CHIFFRES CLÉS

### 20 000

enfants repérés par une des **76** plateformes de coordination et d'orientation dans le champ des troubles du neuro-développement dont l'autisme.

**12 000** enfants pris en charge avec un forfait précoce ce qui permet le financement d'interventions d'ergothérapeutes, psychomotriciens et/ou psychologues avec **0€** de reste à charge pour les familles.

### 125 500

accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont dorénavant agents de l'Éducation nationale et accompagnent au quotidien **230 000** enfants.

### 400 000

enfants en situation de handicap scolarisés à l'école ordinaire.

**3,3 milliards d'euros** consacrés à l'école inclusive

### 105 000

enfants scolarisés dans des dispositifs d'inclusion (unités localisées pour l'inclusion scolaire – ULIS) de l'école élémentaire au lycée et **1 300** nouvelles ULIS créées.

### 40 000

étudiants en situation de handicap

### 85 %

des universités ont adopté un schéma directeur handicap

### 26

établissements impliqués dans le programme **Aspy Friendly**

## PRINCIPALES MESURES ACTÉES POUR 2022

- **Renforcement de la coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social avec :**
  - la généralisation sur tout le territoire des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) qui favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves avec la mobilisation des **166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS)** déployées dans tous les territoires pour apporter une expertise aux établissements et à la communauté éducative ;
  - la poursuite de l'organisation d'**ateliers territoriaux** sur le thème de l'école inclusive en présence de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), de la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et avec l'appui de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ;
- **4 000 AESH supplémentaires** à la rentrée 2022 afin d'améliorer l'accompagnement des élèves en situation de handicap à l'école.
- Poursuite du déploiement des **unités d'enseignement** autisme en maternelle et en élémentaire pour favoriser la scolarisation des enfants autistes en milieu ordinaire avec un objectif d'au moins **380 dispositifs** visé pour 2022.
- Poursuite du développement de l'**Université inclusive** dans le but de soutenir la dynamique enclenchée pour fluidifier le parcours des étudiants et rendre l'enseignement supérieur plus accessible :
  - **doublent** des moyens consacrés à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap qui passe de **7,5 à 15 millions d'euros dès 2022** ;
  - doublement du **tutorat** dédié aux étudiants en situation de handicap avec l'objectif d'atteindre **3 000 étudiants** bénéficiaires ;
  - réalisation d'une cartographie des logements adaptés du CROUS ;
  - enrichissement des contenus de la rubrique « Études supérieures » dans la plateforme **« Mon Parcours Handicap »** ;
  - soutien à l'entrée dans l'enseignement supérieur avec la possibilité pour les étudiants de **transmettre automatiquement la fiche de liaison au référent handicap** de l'établissement qu'il a choisi.
- Dans la suite du rapport de la Conférence des grandes écoles (CGE) sur **la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap**, expérimentation d'un référent handicap dans les ambassades à Berlin et Lisbonne.

# OBJECTIF 2 : SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN ET RENFORCER LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

## CHIFFRES CLÉS

**150 000** personnes se sont vues attribuer l'allocation adulte handicapé (AAH) à vie (soit **65 %** des décisions).

**9 300** forfaits de prestation de compensation du handicap (PCH) « parentalité » attribués aux parents d'enfants en situation de handicap permettant, grâce à des aides humaines et techniques, d'accompagner au mieux leur(s) enfant(s) jusqu'à 7 ans.

**14 %** de taux de chômage des personnes en situation de handicap, contre 8 % tous publics (18 % en 2018 contre 9 % tous publics)

## 10 MDPH

(maisons départementales pour les personnes handicapées) présentant les délais de traitement les plus longs accompagnées par la CNSA pour renforcer leurs effectifs et moderniser leur processus (Aisne, Aveyron, Creuse, Essonne, Finistère, Ille-et-Vilaine, Manche, Martinique, Seine Saint Denis, Yonne).

**8 160**

apprentis en situation de handicap (4 560 en 2019) sans limite d'âge

**73 %**

des agences Pôle emploi rapprochées des Cap emploi, devenant ainsi des lieux uniques d'accompagnement

**5 000**

personnes bénéficiant d'un accompagnement spécifique par les plateformes départementales emploi accompagné pour favoriser et sécuriser leur accès et leur maintien en l'emploi

**371**

projets d'entreprises adaptées financés par le fond d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) en 2021

## 4<sup>e</sup> édition nationale du Duoday en 2021 : 30 000 offres d'employeurs

ont généré **17 000 duos** entre un collaborateur d'un employeur privé ou public et une personne en situation de handicap, dont **17 %** ont abouti dans le mois qui a suivi à une insertion.

L'aide à la mobilisation des employeurs pour l'emploi des travailleurs handicapés (AMEETH), créée dans le cadre du plan France Relance, a permis

**27 000 recrutements dont 2/3 en CDI.**

## En 2021-2022

**4 000**

personnes en situation de handicap recrutées dans la fonction publique d'État

**1 800**

apprentis en situation de handicap recrutés dans la fonction publique d'État

## PRINCIPALES MESURES ACTÉES POUR 2022

### AMÉLIORATION DE LA COMPENSATION

- **Afin d'améliorer la compensation du handicap psychique, mental, cognitif ou troubles du neuro-développement (TND)** et à la suite de l'étude action déployée dans trois territoires précurseurs (les Ardennes, la Gironde et les Vosges), modifications réglementaires d'ici fin mars 2022 du référentiel pour l'accès à la prestation de compensation du handicap (PCH) avec la création d'un nouveau domaine du besoin d'aide humaine intitulé « soutien à l'autonomie », remplaçant le domaine « surveillance » et lancement en parallèle d'un plan de formation des professionnels des MDPH et des services d'accompagnement, pour favoriser l'appropriation de ce référentiel et améliorer la réponse aux besoins spécifiques de ces publics.
- Reconnaissance de la **surdicécité** comme un handicap spécifique et adaptation des modalités de compensation par la création par décret d'ici fin mars 2022 de trois forfaits progressifs de PCH aide humaine dédiés de 30, 50 et 80 heures.

### EMPLOI

- Mise en œuvre des mesures prioritaires du **plan de transformation des établissements et services d'aide par le travail (Esat)** :
  - **amélioration des droits** pour les personnes en Esat (droits aux congés exceptionnels, récupération des dimanches et jours fériés travaillés...) et renforcement de leur pouvoir d'agir en étant acteur de leur parcours professionnel ;
  - autorisation du **cumul d'un temps partiel en Esat et en entreprise ordinaire** afin de permettre des insertions progressives en milieu ordinaire loi 3DS ;
  - sécurisation des sorties de l'Esat vers le milieu ordinaire avec un accompagnement renforcé de la personne et de son employeur ordinaire et en garantissant la possibilité d'un **droit au retour** sans nouvelle décision par la MDPH ;
  - création d'un fonds de **15 millions d'euros** pour cofinancer le développement de nouvelles activités par les Esat et la modernisation des outils de production, en articulation avec le milieu ordinaire.
- Prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 pour les entreprises adaptées des expérimentations permettant de créer les nouveaux **CDD tremplin** et les **entreprises adaptées de travail temporaire (EATT)**.
- Implantation des **premières entreprises adaptées en milieu pénitentiaire** afin de favoriser l'insertion professionnelle des détenus en situation de handicap : 14 établissements pénitentiaires sont volontaires.
- **Délivrance automatique de la reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH)** pour les jeunes de plus de 16 ans déjà accompagnés par la MDPH en 2022.
- Garantir l'accès de tout agent de la fonction publique d'État à un **référé handicap** dont la fonction est reconnue et professionnalisée.
- Création d'un **baromètre « Emploi & Handicap »** sur le portail gouvernemental « les entreprises s'engagent » qui permettra aux employeurs privés et publics, sur la base du volontariat, de publier chaque année leur engagement sur le handicap.
- **Faire des Worldskills des compétitions inclusives** en rapprochant Worldskills et Abilympics, qui organisent, avec le soutien de l'État, les Olympiades des métiers en France et la représentation de la France dans les compétitions européennes et internationales. La France reçoit la compétition internationale Worldskills en 2024 à Lyon ; Abilympics a constitué l'équipe de France pour les Abilympics internationaux de Moscou en août 2022. Objectif : une seule compétition totalement inclusive, ouverte aux professionnels dits « valides » et ceux en situation de handicap.



## ACCÈS AUX SOINS ET AUX AIDES TECHNIQUES

- **Développement des équipes locales d'accompagnement aux aides techniques** visant à aider les personnes en situation de handicap dans le choix et la prise en main de leur équipement.
- **Instruire les améliorations possibles de la prise en charge des aides techniques de l'autonomie par l'Assurance Maladie**, dans le cadre de la liste des produits et prestations remboursables – LPPR (article 53 LFSS pour 2022).
- Création dès 2022 de six pôles de référence de prêt de matériel de **communication alternative et améliorée (CAA)**, dotés de 100 000 euros pour accompagner les personnes au choix et à l'appropriation d'un matériel de CAA.
- **Déploiement de référents handicap** dans les structures de médecine d'urgence (SAMU, SMUR, centres 15 et 114) ainsi que dans les établissements de santé.
- **Généralisation sur tous les territoires**, en commençant par la Bretagne et la Normandie en 2022, du **dispositif Handigynéco** expérimenté en Île-de-France afin de faciliter l'accès au suivi et aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap grâce à la mise en place de consultations individuelles et à la formation des professionnels des ESMS.

## OBJECTIF 3 : ACCOMPAGNER SUR TOUS LES LIEUX DE VIE

### CHIFFRES CLÉS

**600** groupes d'entraide mutuelle (GEM) permettent de renforcer la pair-aidance.

**10 000** aidants ont été formés par les centres de ressources autisme (CRA).

**6 500** personnes ont bénéficié du congé « proche aidant ».

**11 250**

places en établissements et services médico-sociaux ont été créées depuis 2016 : **5 100** nouvelles places ont été ouvertes en services d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD), **2 560** places en établissements pour enfants (IME, EEAP, ITEP, accueils expérimentaux), **3 600** places en foyers et maisons d'accueil spécialisés (FAM-MAS).

**9 millions d'euros** mobilisés en 2021 sur le financement du déploiement des **solutions de répit** (relayage, maisons de répit, accueil temporaire sur mesure, séjours de vacances aidant/aidés) sur tout le territoire.

### PRINCIPALES MESURES ACTÉES POUR 2022

- Après la mission menée par la direction interministérielle de la transformation publique (DITP), en association avec l'ensemble des acteurs impliqués, un cahier des charges est paru en décembre 2021 visant le déploiement, d'ici le 30 juin 2022, des **communautés 360** dans tous les départements.
- L'aide à la vie partagée (AVP), nouvelle aide pour encourager le développement de l'**habitat inclusif**, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021, est désormais déployée dans 24 départements (5367 bénéficiaires d'AVP) et 67 départements sont officiellement engagés dans la démarche de déploiement.
- **Simplification de l'accès des personnes aux ESMS** en mettant fin à la fragmentation excessive des régimes d'autorisation de ces établissements (fin des mentions de troubles associés ou gravite, suppression des limites d'âge...) comme le prévoit la loi « 3DS », relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- **Revalorisation du montant de l'allocation journalière du congé « proche aidant »** versée aux personnes qui accompagnent un proche en perte d'autonomie à compter de janvier 2022 au niveau du Smic, quelle que soit la composition du foyer familial.

# OBJECTIF 4 : TRANSFORMER LA SOCIÉTÉ

## CHIFFRES CLÉS

# 56 %

des établissements recevant du public (ERP) sont accessibles ou entrés dans une démarche d'accessibilité.

# 1 500

structures proposant une offre sportive adaptée sont référencées dans le Handiguide.

# 69 %

des prises de paroles (discours, conférence de presse Premier ministre, ministres et secrétaires d'État) rendues accessibles soit 14 points de plus qu'en juin 2021.

# 2 500

volontaires en situation de handicap mobilisés pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

# 37 %

des 250 démarches en ligne les plus utilisées par les Français sont accessibles.

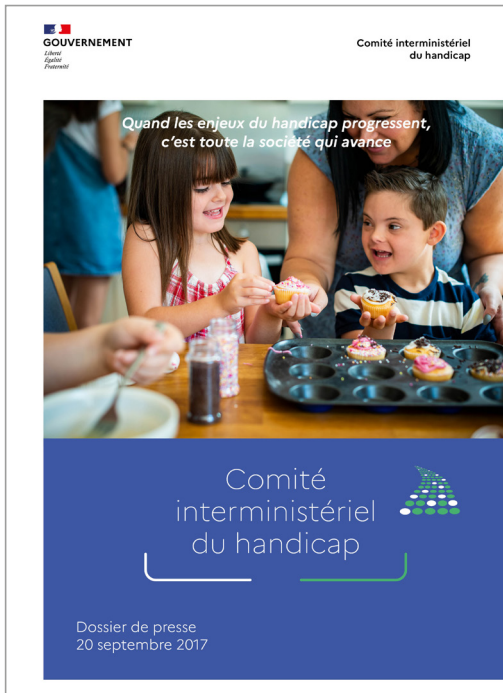
## PRINCIPALES MESURES ACTÉES POUR 2022

- Avancées importantes sur l'automatisation de l'**accessibilité de la communication gouvernementale** avec le lancement d'un avatar LSF (langue des signes française) dès janvier 2022 sur le site gouvernement.fr et le développement d'un outil d'aide à la lecture sur les pages gouvernementales les plus consultées.
- **Mettre en place une solution universelle de l'accessibilité téléphonique à horizon 2024** sur la base des recommandations de la mission confiée à Jérémie Boroy (président du CNCPH) et Anthony Colombani (directeur RSE, affaires publiques et communication de Bouygues Telecom). Définition d'un plan métiers de l'accessibilité téléphonique en avril 2022 pour satisfaire les besoins en ressources humaines.
- Suite aux résultats de l'étude, **lancement d'une mission de préfiguration co-portée par l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) et la Bibliothèque nationale de France (BNF) permettant de garantir l'accessibilité des livres via le déploiement d'un portail de l'édition adaptée** et la mise en place d'un plan de production des livres.
- Publication de trois mémentos sur **l'accessibilité des élections** à destination des candidats à l'élection présidentielle, des médias et des assesseurs des bureaux de vote.
- Assurer la transposition de la directive européenne d'accessibilité des biens et services à l'échéance de juin 2022, avec **l'objectif de transmettre un avant-projet de transposition d'ici mi-mars** aux associations du handicap. Outiller la réflexion sur les schémas possibles en matière d'autorité de régulation et de contrôle de l'accessibilité à l'aide d'une mission d'inspection. Cette mission pourra également proposer de repenser l'organisation administrative, au plan national et territorial, pour animer le suivi l'agenda d'accessibilité (Ad'ap), qui doit s'achever d'ici 2024.



Retrouvez le point d'étape « Le Handicap, priorité du quinquennat » sur :  
[handicap.gouv.fr/point-detape-le-handicap-priorite-du-quinquennat](http://handicap.gouv.fr/point-detape-le-handicap-priorite-du-quinquennat)

Retrouvez l'ensemble des mesures des CIH sur :  
[handicap.gouv.fr/le-comite-interministeriel-du-handicap-cih](http://handicap.gouv.fr/le-comite-interministeriel-du-handicap-cih)



2017



2018



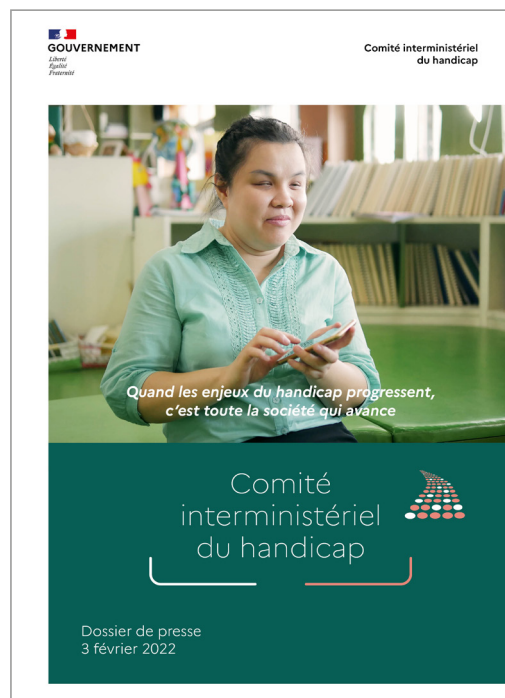
2019



2020



2021



2022



## ANNEXE 1

EFFORT NATIONAL POUR LE  
SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES  
PERSONNES HANDICAPÉES

| Dépenses en faveur des personnes en situation de handicap  | Montants 2020 (Md €) | Part, en %   |
|--|----------------------|--------------|
| <b>Sécurité sociale (avant création de la branche autonomie)</b>   | <b>26,3</b>          | <b>51 %</b>  |
| <b>Assurance maladie (nette des transferts CNSA)</b>   | <b>19,7</b>          | <b>38 %</b>  |
| ONDAM médico-social – personnes handicapées  | 12,0                 | 23 %         |
| Pension d'invalidité   | 7,7                  | 15 %         |
| Action sociale du FNASS  | 0,0                  | 0 %          |
| <b>Branche ATMP</b>  | <b>5,3</b>           | <b>10 %</b>  |
| Rentes d'incapacité permanente   | 5,3                  | 10 %         |
| <b>Branche famille</b>   | <b>1,3</b>           | <b>2 %</b>   |
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)  | 1,2                  | 2 %          |
| Allocation de présence parentale   | 0,1                  | 0 %          |
| <b>État</b>  | <b>16,3</b>          | <b>32 %</b>  |
| Programme « Handicap et dépendance »   | 12,9                 | 25 %         |
| <i>dont ressources d'existence (AAH, FSI)</i>  | 10,8                 | 21 %         |
| <i>dont incitation à l'activité professionnelle (garantie de ressources des travailleurs handicapés)</i>             | 1,4                  | 3 %          |
| <i>Compensation des conséquences du handicap (dont instituts nationaux, fonds de compensation aux MDPH, FIAH...)</i> | 0                    | 0 %          |
| <i>dont exonérations et réductions d'impôts</i>  | 0,7                  | 1 %          |
| Autres programmes  | 2,3                  | 4 %          |
| <i>dont inclusion scolaire des élèves en situation de handicap du programme « Vie de l'élève »</i>                   | 1,8                  | 3 %          |
| <i>dont mesures en faveur de l'emploi des personnes handicapées du programme « Accès et retour à l'emploi »</i>      | 0,4                  | 1 %          |
| <i>dont allocations temporaires d'invalidité</i>   | 0,1                  | 0 %          |
| Compensation d'exonérations de cotisations*  | 1,1                  | 2 %          |
| <b>Départements</b>  | <b>7,2</b>           | <b>14 %</b>  |
| Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés  | 5,3                  | 10 %         |
| Prestations ACTP et PCH  | 1,9                  | 4 %          |
| <b>CNSA</b>  | <b>1,3</b>           | <b>2 %</b>   |
| Transferts aux départements (PCH et MDPH)  | 0,8                  | 2 %          |
| Établissements et services accueillant des personnes handicapées   | 0,3                  | 1 %          |
| Plan d'aide à la modernisation des établissements et à l'investissement (charges nettes)                             | 0                    | 0 %          |
| Promotion des actions innovantes et dépenses de professionnalisation et formation                                    | 0,1                  | 0 %          |
| Dépenses d'animation, prévention et études   | 0                    | 0 %          |
| <b>Agefiph</b>   | <b>0,5</b>           | <b>1 %</b>   |
| <b>FIPHFP</b>  | <b>0,1</b>           | <b>0 %</b>   |
| <b>Total Personnes en situation de handicap</b>  | <b>51,7</b>          | <b>100 %</b> |

Source: DSS/SDEPF/6C sur données du REPSS « autonomie » annexé au PLFSS pour 2022

\* Aide à domicile employée par un particulier fragile, par une association ou une entreprise auprès d'une personne fragile.



## ANNEXE 2

### CALENDRIER DES ACTIONS



Mesures des CIH du 25 octobre 2018, 3 décembre 2019, 16 novembre 2020, 5 juillet 2021 et de la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020.

## SIMPLIFICATION ET ACCÈS AUX DROITS

| Mesure                             |   | CIH 2022   | Perspectives  |
|------------------------------------|---|--|---|
| <b>CIH 2019</b><br><i>Réalisée</i> | Ouverture d' <b>un droit à vie pour les bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap</b> , dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.                              | Décret n°2021-1394 du 27 octobre 2021 relatif à la durée d'attribution de la prestation de compensation du handicap.   | Entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2022.  |
| <b>CNH 2020</b><br><i>En cours</i> | Pour les personnes avec des troubles psychiques ou du neuro-développement, un travail complémentaire sera engagé en 2020 sur <b>une meilleure prise en compte du handicap psychique dans la PCH</b> . | Suite à la mission de Monsieur Leguay, travaux menés dans trois départements en associant les MDPH et les différents acteurs afin de définir les modalités de compensation adaptées. | <p>Suite aux premières conclusions de l'étude action : création d'un nouveau domaine du besoin de l'aide humaine, le « soutien à l'autonomie », en élargissant le public concerné aux personnes connaissant des « restrictions à la participation à la vie en société ».</p> <p>Décret soumis au CNCPH en mars et mis en œuvre avant la fin 2022.</p> <p>Déploiement d'un plan dédié à l'amélioration de la PCH :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• lancement par la CNSA d'un grand plan de formation des professionnels des MDPH pour une appropriation commune de l'annexe 2.5 du CASF et une harmonisation des pratiques ;</li> <li>• plus forte mobilisation des psychologues dans les équipes pluridisciplinaires d'évaluation ;</li> <li>• adaptation des certificats médicaux et la simplification des CERFA pour ces publics ;</li> <li>• développement de l'offre de services à mobiliser (SAVS/SAMSAH) pour répondre à ces nouveaux droits, avec la formation nécessaire de ces accompagnants pour prendre en compte les spécificités des publics.</li> </ul> |

## SIMPLIFICATION ET ACCÈS AUX DROITS

| Mesure   |   | CIH 2022  | Perspectives  |
|--|---|---|---|
| <b>CIH 2018</b><br><i>Réalisée</i>             | <b>Attribution à vie des principaux droits aux personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement : l'AAH, la RQTH, la CMI.</b>   | 150 000 personnes se sont vues attribuer l'AAH à vie en octobre 2021.<br>Au 3 <sup>e</sup> trimestre 2021, 65 % des décisions d'attribution d'AAH, 57 % des CMI, 43 % des RQTH l'ont été à vie.   | Suivi de la mise en oeuvre.   |
| <b>CIH 2019</b><br><i>Réalisée</i>             | <b>Pour les personnes ayant droit à la PCH avant leurs 60 ans, possibilité de continuer à en bénéficier après 75 ans.</b>   | Applicable depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020).  | Suivi de la mise en oeuvre.   |
| <b>CNH 2020</b><br><i>Réalisée</i>             | <b>Le temps de la préparation du repas et de la vaisselle sera intégré dans l'aide à l'alimentation financée par la PCH.</b>  | Applicable depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 (décret n° 2020-1826 du 31 décembre 2020).  | Suivi de la mise en oeuvre.   |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i>             | <b>Reconnaître la surdité comme un handicap spécifique</b> : constituer un groupe de travail pour définir les modalités de compensation adaptées aux besoins des 6 500 personnes avec une déficience auditive et une déficience visuelle. | Cinq groupes de travail ont été réunis avec des personnes concernées, des associations et des membres du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH). Travail sur des modalités de compensation adaptées.                              | Fixation des trois forfaits 30h, 50h, 80h.<br>Fixation des seuils d'éligibilité à l'issue de travaux avec le GT et les MDPH.<br>Sortie du décret en mars.<br>Mission confiée à une personnalité qualifiée afin d'apporter des réponses en termes de ressources nécessaires sur les territoires et de montée en compétence des personnels intervenant auprès des personnes sourdaveugles, recenser les personnes concernées et améliorer la situation des personnes accompagnées au sein des ESMS. |
| <b>CIH 2019</b><br><i>Réalisée</i>             | Mise en place de la <b>PCH parentalité</b> .  | Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2021, 9 300 forfaits PCH « parentalité » ont été attribués aux parents d'enfants en situation de handicap permettant, grâce à des aides humaines et techniques, d'accompagner au mieux leur(s) enfant(s) jusqu'à 7 ans. | Transmission du rapport du gouvernement au CNCPH le 27 janvier 2022.  |
| <b>CIH 2020</b><br><i>Réalisée/déploiement</i> | <b>Déploiement des services de périnatalité et parentalité</b> des parents en situation de handicap.  | Cahier des charges élaborés avec des parents en situation de handicap, les associations et des agences régionales de santé (ARS) ;<br>6 projets pilotes déployés en 2021.   | Généralisation à toutes les régions d'ici fin 2022.   |

## SIMPLIFICATION ET ACCÈS AUX DROITS

| Mesure   |   | CIH 2022   | Perspectives   |
|--|---|--|--|
| <b>CIH 2019</b><br><i>Réalisée</i>                       | Création d'une indemnisation de 3 mois pour le <b>congé « proche aidant »</b> .   | Depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2020, 6 570 ouvertures de droit à congés indemnisés. Revalorisation du montant de l'allocation journalière du congé « proche aidant » à compter de janvier 2022 au niveau du Smic, soit 58,59 euros par jour. L'allocation sera revalorisée au 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année pour que son montant reste au niveau du Smic net. | Développer la communication autour du congé proche aidant afin d'atteindre 50 000 bénéficiaires en 2022. |
| <b>CIH 2018</b><br><i>Réalisée</i>                       | <b>Rétablissement du droit de vote des majeurs protégés sous tutelle.</b>   | Droit effectif pour 300 000 majeurs sous tutelle depuis le 25 mars 2019 en application de la loi de programmation 2018-2019 et de la réforme pour la justice.  | Lettre de mission sur le retour d'expérience de la suppression de l'article L5 du Code électoral         |
| <b>CIH 2019 / CNH 2020 / CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Mise en place d'un numéro unique d'appel pour rompre l'isolement des aidants.<br><br><b>Structuration des communautés 360</b> à l'issue d'une mission menée par la délégation interministérielle à la transformation publique (DITP), afin d'assurer une réponse réactive, individualisée, territorialisée et effective à toutes les personnes en situation de handicap. Elles vont permettre d'accompagner les choix des personnes, en mobilisant toutes les réponses d'accompagnement sur le territoire, dans le champ médico-social comme en milieu « ordinaire ». | Mise en place des plateformes territoriales de réponse au numéro d'appel 0 800 360 360 dans 90 % des territoires.<br><br>Élaboration et diffusion du cahier des charges aux ARS en vue du déploiement des C360.<br><br>Campagne de communication dans la presse quotidienne régionale (PQR) en décembre 2021 pour faire connaître le numéro 0800 360 360.                  | Déploiement des communautés 360 répondant au cahier des charges d'ici le 30 juin 2022.                   |

## SIMPLIFICATION ET ACCÈS AUX DROITS

| Mesure  | CIH 2022   | Perspectives  |
|---|--|---|
| <p><b>CIH 2019</b></p> <p><i>En cours</i></p> <p><b>Déploiement de solutions nouvelles de répit pour les familles et poursuite des formations aidants.</b></p>  | <p>Mobilisation de 9 millions d'euros en 2021 sur le financement de déploiement des solutions de répit (relayage, les maisons de répit, l'accueil temporaire sur mesure, les séjours de vacances aidants/aidés).</p>   | <p>Poursuite du plan national de déploiement des solutions de répit (prolongation de l'expérimentation relayage et élargissement au secteur public, réflexion sur le modèle des maisons de répit, promotion de l'accueil temporaire, les séjours de vacances aidants/aidés) sur tout le territoire avec un financement de plus de 25 millions d'euros sur 2022-2024.</p> <p>Poursuite de l'expérimentation de dérogation au droit du travail dans le cadre du relayage, pour une durée de deux ans supplémentaires (2022-2023).</p> |
| <p><b>CIH 2019/<br/>CNH 2020</b></p> <p><i>Réalisée</i></p> <p><b>« MDPH 2022 » et « garantie délai »</b> : améliorer le service rendu aux personnes, simplifier les démarches et réduire les délais en réponse tout en garantissant un accès aux droits.</p> | <p>Augmentation en 2021 de 15 millions d'euros des concours financiers versés par la CNSA aux départements en faveur du financement des MDPH.</p> <p>Publication du baromètre trimestriel des MDPH afin de permettre à tous d'accéder en toute transparence aux principales données d'activité de la MDPH de son département.</p> <p>Un engagement financier de l'État de 10 millions d'euros en 2021 et 2022 pour accompagner les 20 MDPH les plus en difficulté en termes de délais de traitement : 10 MDPH suivies en 2021 et 10 nouveaux territoires seront accompagnés 2022.</p> <p>Travaux sur la simplification du formulaire de demande de renouvellement.</p> | <p>Poursuites des mesures engagées dans le cadre de la feuille de route MDPH 2022.</p> <p>Au troisième trimestre 2021, la durée moyenne de traitement d'un dossier est de 4,4 mois contre 4,6 mois en 2019 ; cette durée moyenne est de 4,2 mois pour les dossiers concernant des enfants et 4,5 mois pour les dossiers des adultes. La durée de traitement des demandes d'allocation adulte handicapé (AAH) est passée de 4,8 mois en 2019 à 4,5 mois au 3<sup>e</sup> trimestre 2021.</p>   |

## SIMPLIFICATION ET ACCÈS AUX DROITS

| Mesure                             |   | CIH 2022  | Perspectives  |
|------------------------------------|---|---|---|
| <b>CIH 2020</b><br><i>Réalisée</i> | Circulaire relative au <b>respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux</b> relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences.  | Circulaire diffusée aux ESMS<br>Circulaire DGCS/<br>SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021.  | Poursuite des travaux pour une bonne prise en compte de la circulaire au sein des ESMS.   |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Mise en place d' <b>une formation en ligne</b> pour faire monter en compétence massivement les différents professionnels afin de lutter contre les violences sexuelles dans les établissements et services médico-sociaux.  | Premier livrable en février 2022.   | Diffusion aux ESMS avant la fin du premier semestre 2022.   |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Poursuite de la démarche <b>handigynéco</b> menée en Île-de-France afin de faciliter l'accès au suivi et aux soins gynécologiques des femmes en situation de handicap tout au long de la vie grâce à la mise en place de consultations individuelles (hygiène, sexualité, contraception) et à la formation des professionnels des ESMS. | Travaux menés afin de déployer l'action sur d'autres territoires.   | Déploiement en 2022 dans trois régions (Bretagne, Normandie, Île-de-France) du dispositif handigynéco afin d'envisager une généralisation de la démarche dans toutes les régions. |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Renforcer les travaux sur la <b>vie intime, affective et sexuelle</b> à partir de l'avis rendu par le CCNE.   | Avis rendu et mission donnée au CNCPH de proposer des actions permettant de rendre opérationnels les axes proposés par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE).   | Mise en place par le CNCPH de trois ateliers associant différents acteurs en vue d'élaborer des propositions à partager avec le plus grand nombre.                                |
| <b>CIH 2021</b><br><i>Réalisée</i> | Mise en place d'un <b>abattement fixe à 5 000 euros pour les couples dont l'un des conjoints bénéficie de l'AAH</b> , plus avantageux que l'abattement actuel de 20 %, permettra à 140 000 personnes de bénéficier d'une hausse moyenne de 120 euros nets par mois pouvant aller jusqu'à 186 euros.                                     | Nouveau dispositif de calcul voté dans le cadre de la loi de finances pour 2022.<br>Son décret d'application a été publié le 19 janvier (décret n° 2022-42 relatif à l'allocation adulte handicapé) pour permettre son entrée en vigueur dès le 1 <sup>er</sup> versement de l'année par les caisses d'allocation familiales (CAF). | Mise en œuvre au 1 <sup>er</sup> janvier 2022.  |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Déploiement des « <b>dispositifs d'appui à l'autodétermination</b> » visant à mettre en place des « facilitateurs de choix de vie » sur les territoires.  | Réalisation du cadre de référence des dispositifs d'autodétermination « facilitateurs de choix de vie » en lien avec les associations pilotes sur le sujet.   | Diffusion aux ARS par instruction en précisant les modalités de financement de ces dispositifs.   |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Appuyer et structurer les démarches d' <b>intervention par les pairs</b> .  | Développement de la démarche EPOP : lancement de la phase de formation, des premiers pairs-accompagnants en situation de handicap.  | Poursuite du déploiement de la démarche EPOP.   |

## ÉCOLE INCLUSIVE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

| Mesure                                 |  | CIH 2022  | Perspectives   |
|--|--|---|--|
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Améliorer la scolarisation des enfants polyhandicapés</b> grâce à des unités d'enseignement adaptées.   | 8 structures étaient opérationnelles à la rentrée 2021.   | L'objectif est d'atteindre à terme au moins 1 UEEP par académie en 2023.<br>10 nouvelles unités externalisées polyhandicap sont programmées en vue d'une ouverture à la rentrée scolaire 2022.   |
| <b>CNH 2020</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Déploiement d'un « livret numérique de parcours inclusif »</b> (LPI) regroupant l'ensemble des adaptations qui sont nécessaires aux enfants en situation de handicap. | Le LPI a fait l'objet d'une expérimentation en 2021 en prévision de sa généralisation.  | Déploiement généralisé sur tout le territoire courant 2022.  |
| <b>CIH 2018</b><br><br><i>Réalisée</i> | <b>Améliorer le repérage et la prise en charge des troubles sensoriels de l'apprentissage et du neuro-développement.</b>   | Un forfait « bilan et interventions précoces » a été mis en place afin de permettre le financement par l'Assurance Maladie, sans reste à charge pour les familles, d'un bilan et de séances d'intervention (psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens).<br>Au 1 <sup>er</sup> septembre 2021, 76 plateformes de coordination et d'orientation (PCO) ont été installées pour organiser au plus vite les démarches de diagnostic et d'intervention précoce. Près de 20 000 enfants ont été pris en charge, soit 8 000 de plus depuis juillet 2021. Près de 12 000 enfants ont bénéficié d'un forfait pour financer les interventions des ergothérapeutes, psychomotriciens et/ou psychologues, soit 5 000 de plus qu'en juillet 2021. Élaboration d'un guide de repérage à destination des médecins pour les outiller pour orienter vers une PCO. | Poursuite du déploiement des PCO avec l'ouverture de nouvelles plateformes afin de couvrir l'ensemble du territoire national cette année.<br>Poursuite des actions de sensibilisation et de formation déjà engagées : <ul style="list-style-type: none"> <li>• campagne auprès des délégués de l'Assurance Maladie ;</li> <li>• livret de sensibilisation au repérage pour les professionnels de la petite enfance et les parents ;</li> <li>• nouvelles formations pour les médecins généralistes et pédiatre (22 M€ consacrés sur 3 ans).</li> </ul> |
| <b>CNH 2020</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Extension du forfait d'intervention précoce aux enfants ayant des TND de 7 à 12 ans.</b>  | Mise en place des premières plateformes de coordination et d'orientation pour les enfants de 7 à 12 ans.<br><br>Ces nouvelles plateformes vont être créées sur un modèle de fonctionnement analogue à celui des plateformes 0-6 ans et en articulation avec elles.  | Un livret de repérage pour les enfants de 7 à 12 ans a été élaboré et sera testé au premier trimestre dans les premières PCO 7-12 ans.   |

## ÉCOLE INCLUSIVE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

| Mesure                               |   | CIH 2022   | Perspectives   |
|--------------------------------------|---|--|--|
| CIH 2021<br><i>En cours</i>          | <b>Recrutement de 4 000 AESH</b> supplémentaires à partir de la rentrée 2021.                               |  | Pour la rentrée 2022, 4 000 postes d'AESH supplémentaires sont prévus, portant les créations à 27 674 ETP.   |
| CIH 2021<br><i>En cours</i>          | Poursuite du renforcement de la <b>coopération entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social.</b> | <p>Calendrier de travail fixé. Développement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) qui favorisent la coordination des ressources au plus près des élèves.</p> <p>Déploiement de 166 équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS) dans tous les territoires à la rentrée 2021. Ces équipes apportent une expertise et des ressources aux établissements et à la communauté éducative.</p> <p>Organisation d'ateliers territoriaux sur le thème de l'école inclusive en présence de la DGESCO, de la DGCS et avec l'appui de l'IGESR.</p> | <p>Généralisation des PIAL sur tout le territoire.</p> <p>Poursuite des ateliers territoriaux conjoints sur le thème de l'école inclusive.</p> <p>Organisation de formations conjointes.</p> <p>Poursuite des travaux DGESCO, DGCS et CNCPH de préparation du décret.</p>  |
| CNH 2020-CIH 2020<br><i>Réalisée</i> | <b>Portabilité des aménagements d'examen dans l'enseignement supérieur.</b>                                 | Publication du décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap.  | Mise à jour de la circulaire 2011 sur les aménagements d'examen.   |
| CIH 2020<br><i>Réalisée</i>          | Ouverture d'un <b>droit à réexamen</b> pour accès au master.  | Décret 2021-752 du 11 juin 2021  |  |
| CIH 2020<br><i>Réalisée</i>          | Mise en place du <b>comité de suivi enseignement supérieur inclusif.</b>                                    | <p>Première réunion du comité de suivi le 12 mai 2021</p> <p>Groupes de travail co-animés avec le CNCPH.</p> <p>Restitution des groupes de travail le 24 janvier 2022 lors du 2<sup>e</sup> comité avec mise en place de cinq commissions.</p>   | <p>Doublement de la dotation dédiée à l'accompagnement des étudiants en situation de handicap : passage de 7,5 M à 15M d'euros.</p> <p>Cartographie des logements adaptés du CROUS.</p> <p>Création d'un INSPE pour les enseignants à la pédagogie des jeunes sourds.</p> <p>Doublement du tutorat dédié aux étudiants en situation de handicap, objectif : 3 000 étudiants bénéficiaires.</p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants dans la fonction publique.</p> |

## ÉCOLE INCLUSIVE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

| Mesure                                 | CIH 2022   | Perspectives  |  |
|--|--|---|--|
| <b>CNH 2020</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Mise en place d'une maison de l'autisme.</b>  | Étape 1 : regroupement du GNCRA, du CRAIF et de Austime Info Service dans un même lieu physique. Projet de maison numérique de l'autisme mené en parallèle pour diffuser une information fiable en tout point du territoire et mettre à disposition des familles et des personnes toutes les ressources disponibles.<br>Étape 2 : ajustement des services et des missions sur la base de la réflexion menée par les parties prenantes qui étaient volontaires (association, personnes autistes et professionnels).  |  |
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>Réalisée</i> | <b>Formation obligatoire de tous les nouveaux enseignants</b> à l'école inclusive dans le cadre de leur formation initiale à compter de la rentrée 2021 (module de formation obligatoire d'au moins 25 h). | Formation réalisée à compter de la rentrée 2021. Poursuite des formations.  |  |
| <b>CNH 2020</b><br><br><i>En cours</i> | Amélioration de <b>Parcoursup</b> pour les étudiants en situation de handicap.   | Travaux sur l'amélioration de Parcoursup pour les étudiants en situation de handicap : <ul style="list-style-type: none"> <li>• possibilité d'appeler un référent handicap pour favoriser leurs conditions d'accueil ;</li> <li>• mise en place d'une fiche de liaison permettant la portabilité des aménagements intérieurs (cours, examens, etc.).</li> </ul> Publication du décret n° 2021-752 du 11 juin 2021 qui permet aux titulaires d'un diplôme national de licence en situation de handicap ou présentant un trouble de santé de poursuivre leurs études dans une formation conduisant au diplôme national de master, alors que toutes leurs demandes d'admission en première année d'une telle formation ont été rejetées. | Mise en cohérence de l'autorisation du recours aux logiciels lors de la réponse apportée aux élèves et étudiants sur l'ensemble du parcours de formation (pendant la formation, lors des épreuves de concours et d'examens et lors de l'insertion professionnelle).<br><br>Meilleure sensibilisation des étudiants en situation de handicap sur le bon usage de la fiche de liaison et la création d'une case à cocher (pour la rentrée 2023) qui autorise la transmission automatique de sa fiche au référent handicap de l'établissement qu'il a choisi. Une vidéo sensibilise les étudiants à la bonne utilisation de la fiche de liaison handicap proposée sur Parcoursup. |
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Atteindre 100 % des universités ayant adopté un schéma directeur handicap.</b>  | 85 % des universités sont dotées d'un schéma directeur handicap. Atteindre les 100 % en 2022.   |  |



CIH 2019

Réalisée

**Amélioration des modalités d'accompagnement des élèves en situation de handicap dans l'enseignement agricole.**

Mise en place d'une plateforme dédiée aux ressources réglementaires, pédagogiques et éducatives sur la question du handicap.

Mise en place d'un réseau des référents handicapés.

Publication au dernier trimestre 2022 d'un guide à destination des équipes sur l'inclusion des élèves en situation de handicap, dans le cadre des temps de formation en milieu professionnel et en matière de santé-sécurité au travail. Poursuite de l'appui et de la formation des équipes des établissements dans l'accueil et la prise en charge pédagogique et éducative des élèves en situation de handicap notamment pour les personnels de direction. Expérimentation d'un plan de formation dans le cadre de la prise de fonction des AESH, avec une généralisation à la rentrée scolaire 2022.

## EMPLOI

### Mesure

### CIH 2022

### Perspectives

CIH 2019

En cours

Mise en place, sur un site pilote par région, d'un **accueil unique Pôle emploi / Cap emploi** pour une offre d'accompagnement personnalisée, et plus efficace, des personnes handicapées en recherche d'emploi.

Une seule porte d'entrée désormais pour les demandeurs d'emploi, qu'ils soient handicapés ou non : celle de Pôle emploi, avec le recours à l'expertise handicap de Cap emploi si besoin. Cela a permis la montée en compétences sur le handicap des conseillers Pôle emploi et le développement d'une offre commune pour les employeurs sur le recrutement inclusif. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 73 % des lieux uniques d'accompagnement ont été créés (sur un total de 852 agences Pôle emploi).

Généralisation du rapprochement des deux réseaux.

CIH 2019 / CNH 2020

En cours

Augmentation forte du nombre de jeunes **apprentis en situation de handicap**, dans la sphère privée comme dans la sphère publique.

Hausse de 79 % du nombre d'apprentis en situation de handicap dans le secteur privé (+ 3 597 apprentis) entre 2019 et 2021. Ils représentent 4,8 % des apprentis dans le secteur public (recrutement de 1 800 apprentis dans la fonction publique d'État sur les deux campagnes de recrutement 2021-2022 et 2022-2023). L'aide à l'apprentissage du plan France Relance, ouverte aux personnes handicapées sans limite d'âge, est prolongée jusqu'au 30 juin 2022.

Poursuite de l'action.

Augmentation du nombre d'apprentis en situation de handicap de 4 562 en 2019 à 8 159 en 2021 soit +79 %.

## EMPLOI

| Mesure  | CIH 2022  | Perspectives  |
|---|---|---|
| <b>CIH 2020</b><br><i>Réalisée</i><br><b>Inciter les entreprises à recruter des salariés en situation de handicap.</b>  | L'aide à la mobilisation des employeurs pour l'emploi des travailleurs handicapés (AMEETH : prime au recrutement) créée dans le cadre du plan France Relance pour un montant total de 85 millions d'euros, a généré 27 110 recrutements de personnes en situation de handicap en 2021 : 65 % de CDI, 80 % conclus dans des petites et moyennes entreprises, toutes les classes d'âge sont concernées notamment 34 % sur les 25/39 ans, 30 % sur les 40/49 ans, 28 % sur les plus de 50 ans. | Organisation de la 4 <sup>e</sup> édition du Duoday le 18 novembre 2021 : une journée nationale durant laquelle un collaborateur partage son quotidien professionnel avec une personne en situation de handicap, afin de favoriser des rencontres, montrer la diversité des handicaps et encourager les recrutements. 30 000 offres d'accueil déposées par les employeurs contre 18 400 en 2019 (17 000 duos créés sur plateforme Duoday.fr. Au 31 décembre 2021, 17 % des duos avaient déjà abouti à une insertion (10 % en 2020) : stages, CDD, CDI, apprentissage. |
| <b>CNH 2020</b><br><i>Non réalisée</i><br>Prendre en compte le handicap dans le <b>système universel de retraite</b> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• instaurer la possibilité d'une retraite progressive dès 55 ans pour les travailleurs handicapés ;</li> <li>• garantir aux aidants des personnes handicapées des droits à la retraite pour toutes les périodes, indemnisées ou non, pendant lesquelles l'assuré prend en charge ou apporte une aide à un proche en situation de handicap.</li> </ul> | Mesure attachée à la réforme globale des retraites.   |   |
| <b>CNH 2020</b><br><i>Non réalisée</i><br>Dès 2020, le plafond d'heures pour le <b>cumul de l'AAH avec des contrats à temps partiels</b> sera relevé de 17,5 heures à 24 heures.  |   |   |
| <b>CNH 2020/CIH 2020</b><br><i>En cours</i><br>Renforcement des entreprises adaptées (EA) pour amplifier leur rôle dans la formation de leurs salariés et <b>CDD tremplin</b> .   | 270 établissements habilités pour proposer des CDD tremplin. Leur nombre a doublé pour atteindre une moyenne de 1 200 CDD tremplin par mois.  | Prolongation jusqu'au 31 décembre 2023 des expérimentations pour les EA qui permettent le recrutement de personnes en situation de handicap via des CDD tremplin et la création d'entreprises adaptées de travail temporaire (EATT).  |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i><br><b>Accompagner les employeurs engagés en facilitant l'accès à des ressources.</b>   | Développement sur le portail gouvernemental « les entreprises s'engagent pour l'emploi » d'un volet engagement pour les personnes en situation de handicap.   | Présentation de l'outil final début mars avec de premières données.   |

## EMPLOI

| Mesure                             |  | CIH 2022  | Perspectives   |
|------------------------------------|--|---|--|
| <b>CIH 2020</b><br><i>En cours</i> | Dispositif <b>emploi accompagné</b> offrant un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à l'emploi et sécuriser le maintien en emploi des personnes en situation de handicap psychique.  | Au 31 décembre 2021, 5 000 personnes bénéficient d'un accompagnement spécifique par les plateformes emploi accompagné.<br>De nouvelles actions ont été lancées à l'été 2021 dans le cadre des financements supplémentaires (15 millions d'euros).<br>Parution d'une circulaire précisant le fonctionnement en mode plateforme et déploiement sur l'ensemble du territoire.  | Fin 2022 : cible de 10 000 personnes accompagnées.   |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Favoriser <b>l'insertion professionnelle des détenus</b> en créant les dix premières entreprises adaptées en établissement pénitentiaire dans l'année.   | Création d'une première entreprise adaptée en établissement pénitentiaire en décembre 2021 (Muret).   | Création de 12 dispositifs supplémentaires en 2022.  |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | <b>Renforcement de l'offre d'accompagnement des entreprises de l'Agefiph</b> dans le cadre de la nouvelle convention d'objectif triennale avec l'État (2021/2023), qui ancre une relation partenariale avec l'État qui compte sur l'Agefiph pour la mise en œuvre de ses priorités pour l'emploi des personnes en situation de handicap. | Signature le 19 juillet 2021 d'une nouvelle convention d'objectif triennale avec l'État afin de permettre une meilleure collaboration entre le gouvernement et l'Agefiph. La feuille de route annuelle définit comme prioritaires le développement de l'apprentissage et la construction d'une nouvelle offre d'accompagnement pour les employeurs sur le handicap.<br>Signature le 16 novembre 2021, à l'initiative de l'Etat, d'un partenariat entre l'Agefiph et le Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire (METI) pour accompagner ces entreprises aux effectifs compris entre 250 et 5 000 collaborateurs. | Engagement de l'Agefiph dans la feuille de route annuelle annexée à la convention triennale d'accompagner 1 500 nouvelles entreprises d'ici fin 2022.  |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Mise en œuvre au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 d'un <b>plan d'action visant à favoriser et à sécuriser les parcours professionnels des travailleurs en Esat</b> .   | Ce plan d'action est issu d'un travail approfondi de concertation avec les professionnels du secteur et les personnes depuis le début de l'année 2021. Dispositions législatives adoptées et crédits mobilisés pour permettre le droit au retour des travailleurs d'Esat ainsi que le soutien au développement et à la diversification de l'activité des Esat.  | Décrets d'application transmis au CNCPPH début février 2022. Une communication vers le secteur et les personnes est prévue d'ici mars sur la mise en œuvre des premières mesures du plan.<br>Cadre de la mise en œuvre par instruction aux ARS adossée à une charte d'engagements respectifs et un tableau de suivi annuel du déploiement des principales mesures. |

## EMPLOI

| Mesure                             | CIH 2022   | Perspectives  |
|------------------------------------|--|---|
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Faire connaître <b>l'engagement des employeurs en faveur de l'inclusion.</b> | Création d'un baromètre emploi handicap sur le portail gouvernemental « les entreprises s'engagent ».   |
| <b>CIH 2022</b><br><i>En cours</i> | Développer <b>l'emploi public</b> des personnes handicapées.                 | Création du baromètre « Emploi Handicap » au 1 <sup>er</sup> trimestre 2022.  |
| <b>CIH 2022</b><br><i>En cours</i> | Développer <b>l'emploi public</b> des personnes handicapées.                 | Publication de la circulaire du 17 novembre 2020 relative la mobilisation interministérielle pour un Etat plus inclusif. Chaque ministère s'engage pour 2021-2022 sur des objectifs de recrutements d'agents handicapés (dont des apprentis nouveaux et titularisés et des agents catégorie A+) et de promotion (agents détachés sur la catégorie supérieure).                            |
| <b>CIH 2022</b><br><i>Réalisée</i> | <b>Simplifier l'octroi de la RQTH pour les jeunes.</b>                       | Afin de garantir l'accès à tout agent de la fonction publique d'Etat à un référent handicap, circulaire en cours de signature (modalités de leur nomination, positionnement au sein des structures, cadrage des missions et outils de professionnalisation) et expérimentation de l'organisation de salons en ligne de recrutement en partenariat avec Pôle emploi, CHEOPS et le FIPHFP). |
| <b>CIH 2022</b><br><i>Réalisée</i> | <b>Simplifier l'octroi de la RQTH pour les jeunes.</b>                       | Mise en œuvre par les MDPH dès promulgation. Une communication vers les personnes via les MDPH et les établissements, IME et CFA, prévue d'ici mars.  |
| <b>CIH 2022</b><br><i>Réalisée</i> | <b>Rendre inclusive la compétition métier : Worldskill.</b>                  | Le CA d'Abilympics a entériné la reprise d'Abilympics France par Worldskills. Le CA de Worldskill a entériné le rapprochement progressif avec Abylimpics qui conserve l'organisation de la compétition en cours à Moscou en août 2022.  |

## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CITOYENNETÉ

| Mesure   | CIH 2022   | Perspectives  |
|--|--|---|
| <b>CIH 2019 / CIH 2021</b><br><i>Réalisée/ développement</i> | Mise en place d'un <b>centre de ressources « vie intime, sexuelle et accompagnement à la parentalité »</b> dans chaque région pour les femmes en situation de handicap, leurs proches et les professionnels.<br><br>Déploiement des centres ressources à la vie intime, affective et sexuelle et soutien à la parentalité dans toutes les régions. | Publication de l'instruction N° DGCS/SD3B/2020/178 du 15 octobre 2020 relative à la diffusion du cahier des charges des centres ressources régionaux « vie intime, affective, sexuelle et de soutien à la parentalité des personnes en situation de handicap ». |
|  | 10 centres ressources déployés en métropole + 3 ARS en cours de sélection des porteurs = un centre ressource par région en métropole fin mars 2022.  | Poursuivre le développement en Drom Com et sécuriser le financement.<br><br>Animation nationale des centres ressources par le SGCIH afin de partager les bonnes pratiques.  |

## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CITOYENNETÉ

| Mesure                             |   | CIH 2022  | Perspectives   |
|------------------------------------|---|---|--|
| <b>CIH 2019</b><br><i>En cours</i> | Mise en œuvre obligatoire, au plus tard à compter de septembre 2020, de tarifs préférentiels, pouvant aller jusqu'à la gratuité, dans tous les services de <b>transports</b> collectifs terrestres, pour les accompagnateurs des personnes handicapées.<br>Élargissement, au plus tard à compter de septembre 2020, de l'accès au service de transport adapté : cet accès ne peut plus être restreint, ni par une obligation de résidence sur le territoire concerné, ni par l'obligation d'un passage devant une commission médicale locale, au minimum pour les personnes handicapées avec un taux de 80 % et à mobilité réduite disposant d'une carte mobilité et inclusion. | En cours de réalisation par les opérateurs et notamment par la SNCF.<br><br>Finalisation de la LOM : préparation des textes réglementaires associés (décrets et arrêtés) et mise en œuvre des actions d'accompagnement. | Engager les remontées nationales des opérateurs.<br><br>Suivi de la mise en œuvre au niveau territorial. |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Actualisation du Règlement européen sur les <b>droits des passagers dans le secteur ferroviaire</b> .   | Négociation en cours avec la SNCF.  | Finalisation de la concertation pour prise de décision.  |
| <b>CIH 2021</b><br><i>Réalisée</i> | Création d'une <b>plateforme de réservation unique des prestations d'assistance</b> et de substitution sur les réseaux ferroviaires.  | Publication du décret le 27 août 2021.  | Mise en œuvre en janvier 2024.   |
| <b>CIH 2019</b><br><i>Réalisée</i> | Déploiement numérique du nouveau <b>Handiguide</b> pour identifier l'offre de sport accessible à proximité de chez soi.   | Mis en ligne en décembre 2019, le site contient aujourd'hui 1 500 structures. 50 personnes ont été formées sur les territoires pour gérer la plateforme.  | Poursuite de l'enrichissement du guide.  |
| <b>CIH 2019</b><br><i>En cours</i> | Lancement d'un plan massif de formation au bénévolat, intégrant la formation aux premiers secours, dans la perspective d'un <b>engagement de 3 000 bénévoles en situation de handicap</b> pour les événements sportifs internationaux, et les Jeux olympiques et paralympiques de 2024.   | 2 500 volontaires en situation de handicap mobilisés pour l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.<br>Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt et sélection des projets en cours.       | Poursuite des travaux avec les acteurs retenus.  |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | <b>Inscription du sport dans les missions des ESMS.</b>   |   | En attente de l'adoption de la proposition de loi visant à démocratiser le sport en France.              |
| <b>CIH 2021</b><br><i>Réalisée</i> | Inscription du <b>parasport</b> dans les ressources d'accompagnement des programmes scolaires.  |   |  |
| <b>CIH 2021</b><br><i>Réalisée</i> | <b>Médiatisation du parasport.</b>  | Organisation par le ministère des Sports et le SEPH de la première édition d'une opération de médiatisation du parasport, « Jouons ensemble » en lien avec le CSA, le 17 mai.   |  |

## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CITOYENNETÉ

| Mesure  |   | CIH 2022  | Perspectives  |
|---|---|---|---|
| <b>CIH 2019</b><br><i>Réalisée</i>                        | Déploiement d'un <b>service national universel</b> ouvert à tous les jeunes en situation de handicap.   | Accès prévu lors de l'inscription : possibilité de signaler le besoin d'aménagement spécifique.   | Poursuite du déploiement.   |
| <b>CIH 2019</b><br><i>En cours</i>                        | <b>Accessibilité renforcée des biens et services culturels</b> par l'amélioration de l'accès aux livres adaptés et aux catalogues d'éditeurs en format numérique.   | Concertation sur l'opportunité de créer une plateforme centralisant l'offre de livres accessibles.  | Suite aux résultats de l'étude, lancement d'une mission de préfiguration co-portée par l'Institut national des jeunes aveugles (INJA) et la Bibliothèque nationale de France (BNF) permettant de garantir l'accessibilité des livres via le déploiement d'un portail de l'édition adaptée et la mise en place d'un plan de production des livres. |
| <i>Réalisée</i>   | Extension des obligations légales d'accessibilité aux services audiovisuels non linéaires et augmentation du volume horaire de programmes accessibles.  | Publication de l'ordonnance SMA.  |   |
| <b>CIH 2019</b><br><i>Réalisée/ en cours</i>              | S'assurer de <b>l'amélioration effective de la représentation</b> des personnes handicapées et du handicap dans les médias audiovisuels, conformément aux engagements pris par les signataires de la charte du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA).                      | Mise en œuvre des préconisations de la charte et mise en place d'indicateurs afin d'évaluer la représentation effective des personnes handicapées dans les médias audiovisuels.   | Poursuite de la mobilisation.   |
| <b>CNH 2020</b><br><i>En cours</i>                        | <b>Faciliter les mobilités</b> : la mise en œuvre effective des améliorations portées par la loi d'orientation des mobilités.   | Publication du décret n°2021-1124 du 27 août 2021 relatif à la plateforme unique de réservation des prestations d'assistance et de substitution à l'intention des personnes handicapées à mobilité réduite et au point unique d'accueil en gare : la gestion de cette plateforme est confiée à la société SNCF Gare & Connexions. | Plateforme opérationnelle en 2024.  |
| <b>CNH 2020</b><br><i>Réalisé/en cours de déploiement</i> | <b>Intégrer l'accessibilité dans chaque métier</b> : France compétences vérifiera, pour chaque formation inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles, que la problématique du handicap a bien été prise en compte dans le référentiel de compétences. | Décret publié le 2 avril 2021.<br><br>Désignation des personnes référentes par le CNCPH aux travaux des commissions de France Compétence.   | Mise en œuvre.  |
| <b>CNH 2020</b><br><i>En cours</i>                        | <b>Vivre dans une ville accessible</b> (ambassadeurs).  | Déploiement national des ambassadeurs de l'accessibilité en 2021 : mobilisation des ambassadeurs du service civique chargés d'accompagner les différents acteurs des territoires recevant du public. Plus d'une dizaine de collectivités engagées.  | Suivi du déploiement national.  |

## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CITOYENNETÉ

| Mesure   | CIH 2022   | Perspectives  |
|--|--|---|
| <p><b>CIH 2020</b></p> <p><i>Réalisé/en cours de déploiement</i></p> | <p>Amélioration de l'accessibilité de la <b>communication gouvernementale.</b></p> <p>Création et mise en œuvre d'un référentiel commun avec la Charte d'accessibilité de la communication de l'État, présentée en Conseil des ministres en mars 2021.</p> <p>Acculturation et montée en compétence des communicants : structuration d'un réseau de référents dans chaque ministère ; mise en place de sessions de sensibilisation ; développement d'une offre de formation sur-mesure.</p> <p>Systématisation des pratiques : mise en place de marchés interministériels ; application systématique Système de design nativement accessible aux nouveaux sites internet ; développement d'un avatar pour automatiser la LSF sur le site <a href="http://gouvernement.fr">gouvernement.fr</a>.</p>               | <p>Mise en ligne de l'avatar ANAE permettant de traduire automatiquement les pages « Vaccin » et « Pass vaccinal » du site <a href="http://gouvernement.fr">gouvernement.fr</a> et développement de l'aide à la lecture.</p> <p>Mise à disposition des agents de l'État deux offres de formation en e-learning modulable selon les profils au premier trimestre.</p> <p>Résultat d'une étude sur les habitudes d'information des personnes en situation de handicap et leur rapport à la communication gouvernementale.</p> |
| <p><b>CIH 2020</b></p> <p><i>En cours</i></p>                        | <p><b>Plateforme Accès libre.</b></p> <p>Lancement sur de premiers territoires de l'application numérique collaborative « Accès libre » : une application numérique collaborative pour que les personnes puissent connaître en temps réel l'accessibilité des ERP d'un territoire, publics comme privés. 14 000 ERP recensés dont toutes les gendarmeries.</p>   | <p>Enrichissement de la base. Recensement de 14 021 ERP dont toutes les gendarmeries. Travail en cours avec maisons France service pour recensement (+ mairies sur la base d'un travail avec <a href="http://servicepublic.fr">service public. fr</a>).</p>   |
| <p><b>CIH 2020</b></p> <p><i>En cours</i></p>                        | <p><b>Amélioration de l'accessibilité numérique des 250 démarches</b> en ligne les plus utilisées par les Françaises et les Français.</p> <p>En octobre 2021, 20 % de ces démarches atteignent un taux de conformité à l'accessibilité supérieure à 75 %.</p> <p>L'accompagnement proposé par la direction interministérielle du numérique (DINUM) aux ministères et opérateurs de l'État porte ses fruits :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le recrutement et déploiement au sein des ministères des experts en design, développement, accessibilité et recherche utilisateur apporte des résultats concrets</li> <li>• la sensibilisation et les formations au design et à l'accessibilité numérique (<a href="https://www.youtube.com/c/DesignGouv">www.youtube.com/c/DesignGouv</a>)</li> </ul> | <p>Accélération de la mise en accessibilité des 250 démarches administratives en ligne les plus utilisées par les Français en mobilisant les financements du plan France Relance (32 millions d'euros dédiés) objectif de 80 % fin 2022.</p> <p>Renforcement des unités Commando UX.</p>  |

## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CITOYENNETÉ

| Mesure   | CIH 2022  | Perspectives  |   |
|--|---|---|---|
| <p><b>CIH 2020 / CIH 2021</b></p> <p><i>En cours</i></p> | <p>Accéder aux <b>campagnes électorales</b>.<br/>Amélioration de l'accessibilité des clips de campagne des candidats. Lancement en septembre 2021 par le ministère de l'Intérieur d'un groupe de travail pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité des campagnes électorales.</p> | <p>Communication relative au « facile à lire et à comprendre » (Falc) à destination des candidats aux élections régionales et départementales, réalisée. Un paragraphe a été ajouté en 2021 dans la loi de 1962 encadrant l'élection présidentielle pour prévoir que : « Les candidats veillent à l'accessibilité de leurs moyens de propagande électorale en situation de handicap, en tenant compte des différentes formes de handicap et de la diversité des supports de communication. Ils peuvent consulter à cette fin le Conseil national consultatif des personnes handicapées, qui publie des recommandations ou observations. » Réunion d'un groupe de travail dédié du ministère de l'Intérieur associant le Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) pour une meilleure prise en compte de l'accessibilité dans les campagnes électorales le 10 décembre 2021. L'obligation de déposer une profession de foi en langage « facile à lire et à comprendre » : prévu pour l'élection présidentielle (art. 18 du décret n°2001-213 du 8 mars 2001 modifié par le décret n°2021-358 du 31 mars 2021) ainsi que désormais pour les élections législatives et les élections régionales (art. 23 décret 2021-1740 du 22 décembre 2021).</p> | <p>Remettre à jour les trois mémentos pratiques à l'usage des candidats aux élections et de tous les citoyens concernés. Nouvelle carte électeur intégrant un QR code renvoyant au site du ministère avec les liens pour s'inscrire sur les listes, vérifier son bureau, faire une procuration, etc. Le CSA a annoncé que les films des propagandes électorales seront par principe diffusés avec le sous-titrage et la LSF sauf demande expresse des candidats. La téléprocédure Maprocuration : un nouvel audit a été effectué en novembre 2021. Ce dernier révèle que, désormais, 80 % des critères RGAA sont respectés, pour un taux moyen de conformité du service en ligne de 94 %.</p> |
| <p><b>CNH 2020</b></p> <p><i>Réalisée</i></p>            | <p>Lancement d'<b>une grande campagne nationale de sensibilisation</b> pour faire évoluer les représentations sur les personnes en situation de handicap et lever les préjugés en octobre 2021.</p>   | <p>Lancée à 360 degrés, sur l'ensemble du territoire, sur tous les supports médias (TV, cinéma, presse écrite, affichage physique et digital...) du 18 octobre jusqu'au 11 janvier 2022 : 3 spots de 30 secondes réalisés par Yvan Attal, 13 portraits photographiés par Sylvie Lancrenon et 8 témoignages audiovisuels en partenariat avec Konbini et Gulli.</p> <p>Étude BVA : 52 % des français ont vu la campagne, 88 % disent que la campagne leur a plu – score très supérieur aux normes/standards BVA sur les autres campagnes gouvernementales, 90 % apprécient le fond et la forme de la campagne, la jugeant positive et mobilisatrice, 44 % des personnes ayant vu la campagne en ont parlé autour d'eux, bouche à oreille important et supérieur à la moyenne des campagnes.</p>   |   |



## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CITOYENNETÉ

| Mesure                             | CIH 2022  | Perspectives  |
|------------------------------------|---|---|
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Développement d'une <b>Journée défense et citoyenneté en e-learning</b> au profit des jeunes en situation de handicap et des jeunes résidant à l'étranger pour offrir la possibilité de réaliser la JDC en distanciel fin du second semestre 2021.  | Mise en oeuvre au 1 <sup>er</sup> septembre 2022.   |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Publication d'un <b>guide pratique à destination des conseils municipaux, départementaux et régionaux</b> afin de rendre leurs assemblées et réunions pleinement accessibles à tous.  | Publication en 2022.  |
| <b>CNH 2020</b><br><i>En cours</i> | Lancer un <b>grand programme national pour l'innovation technologique au service de la vie quotidienne et de l'autonomie</b> . Mobilisation du plan d'investissement d'avenir, à hauteur de 30 M€. Quatre domaines d'action : communiquer, apprendre, se déplacer et vivre chez soi.                              | Lancement du programme prioritaire de recherche « maintien en autonomie » doté de 30 M€.            |
| <b>CIH 2020</b><br><i>En cours</i> | Modifier l' <b>arrêté relatif au 1,80 m douche</b> en sous pente et réversibilité des douches baignoires.   | Composition et lancement des actions auprès de la communauté scientifique et des parties prenantes. |
| <i>En cours</i>                    | Publication de l' <b>arrêté sur l'accessibilité des emplacements de recharge équipés de bornes électriques</b> .  | Travail à mener.  |
| <i>En cours</i>                    | <b>Utilisation par la SNCF de l'enveloppe de 120 millions d'euros</b> , prévue dans le plan France Relance, pour poursuivre la mise en accessibilité des gares et maintenir la trajectoire prévue.  | En attente de la publication de l'arrêté.   |
| <i>En cours</i>                    | <b>Signature d'une convention</b> entre le ministère des Transports et le président de la SNCF, juillet 2021.   |   |
| <i>En cours</i>                    | <b>Généralisation de la tarification préférentielle</b> pouvant aller jusqu'à la gratuité pour l'accompagnateur.  | Recensement au second semestre 2021 pour les réseaux des AOM.                                       |
| <i>En cours</i>                    | <b>Projet de texte</b> pour la partie ferroviaire prévu pour fin 2022.  |   |
| <i>En cours</i>                    | <b>Accessibilité des locaux de travail</b> .  | Travaux en cours.   |
| <b>CIH 2021</b><br><i>En cours</i> | Réécrire l' <b>arrêté</b> fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du <b>permis de conduire</b> afin d'ouvrir l'accès à la conduite des véhicules poids lourds et bus aux personnes qui présentent un handicap auditif sévère et profond ou un handicap locomoteur. | Publication du décret prévu juin 2022.  |
| <i>En cours</i>                    | Travaux menés avec les parties prenantes et concertation avec le CNCPH.   | Publication 1 <sup>er</sup> trimestre 2022.   |

## ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET CITOYENNETÉ

| Mesure                      |  | CIH 2022   | Perspectives  |
|-----------------------------|--|--|---|
| CIH 2021                    | Lancement d'une mission de préfiguration pour parvenir à une <b>solution universelle d'accessibilité téléphonique</b> en lien avec les pouvoirs publics, les opérateurs téléphoniques et les grandes entreprises. Cette mission examinera les enjeux juridiques et financiers, ainsi que le dimensionnement et la nature des besoins en compétences. | Réalisation de la mission.   | Mettre en place une solution universelle de l'accessibilité téléphonique à horizon 2024 sur la base des recommandations de la mission confiée à Jérémie Boroy et Anthony Colombani.<br>Définition d'un plan métiers de l'accessibilité téléphonique en avril 2022 pour satisfaire les besoins en ressources humaines.<br>Élaboration par la FNAF, sous l'égide du SG-CIH, d'un cadre de référence permettant le déploiement de solutions d'accessibilité téléphonique aux personnes aphasiques opérationnelles au 1 <sup>er</sup> janvier 2023. |
| CIH 2021<br><i>En cours</i> | Diffusion dans les écoles du ministère de la Justice, les cours d'appel et les conseils départementaux de l'accès au droit de <b>la mallette pédagogique</b> élaborée par l'association DROIT PLURIEL sous l'égide du Défenseur des droits.  | Conférence de lancement le 22 juillet 2021.<br><br>Diffusion engagée.                  |   |
| CIH 2021<br><i>En cours</i> | Faciliter l'insertion sociale des personnes handicapées accompagnées d'un <b>chien guide d'aveugle ou d'assistance</b> .   | Mise à jour de l'instruction du 25 mars 2015.<br>Installation de l'OBAC.               | Travaux à mener.  |
| CIH 2021<br><i>Réalisée</i> | Pérenniser les <b>150 emplois sportifs qualifiés</b> (ESQ) des fédérations françaises handisport et sport adapté pour le développement du parasport sur tout le territoire.  | Pérennisation des ESQ avec un financement tripartite ANS/CPSF et ministère des Sports. |   |

## ACCÈS AUX SOINS ET AIDES TECHNIQUES

| Mesure   | CIH 2022  | Perspectives   |  |
|--|---|--|--|
| <p><b>CIH 2019</b></p> <p><i>En cours</i></p>                    | <p>Mise en place d'une <b>offre de consultations dédiées</b> au sein des établissements de santé afin de proposer une réponse plus adaptée et un parcours de soins mieux coordonné aux personnes en situation d'échec de soins.</p>   | <p>En 2021, une enveloppe de 3,7 M€ est consacrée au déploiement de nouvelles consultations dédiées. Ce dispositif permet aux personnes ayant des difficultés à accéder aux soins en milieu ordinaire de bénéficier de soins dans un environnement adapté. Un état des lieux du déploiement et des besoins restant à couvrir a été lancé.</p>  | <p>À partir de l'état des lieux, déploiement des dispositifs complémentaires de consultation dédiée.</p>   |
| <p><b>CIH 2019</b></p> <p><i>Réalisée</i></p>                    | <p>Mise en place d'une <b>tarification graduée des consultations hospitalières</b> tenant mieux compte de la situation spécifique des patients handicapés.</p>  | <p>Diffusion d'une circulaire qui vise à mieux prendre en compte les spécificités des consultations hospitalières afin de favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap dans le cadre du droit commun.</p>  |  |
| <p><b>CIH 2019/CIH 2021</b></p> <p><i>Réalisée/ en cours</i></p> | <p>Permettre <b>un meilleur accès et un meilleur usage des aides techniques</b> : rapport de Philippe Denormandie et Cécile Chevalier pour améliorer l'accès et la qualité d'usage des aides techniques.</p> <p>Améliorer la prise en charge par l'Assurance Maladie des fauteuils roulants spécifiques, qu'ils soient manuels ou électriques, d'ici la fin d'année 2021 : lancement de la concertation début mai 2021 avec l'ensemble des parties prenantes concernées (représentants d'usagers, des professionnels de santé prescripteurs, industriels, distributeurs) afin de faire évoluer la nomenclature de tarification.</p> | <p>Expérimentation nationale lancée pour déployer des équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EQLAAT), avec un budget qui passe de 6 M€ à 10 M€ en 2021, chargées d'assurer, de façon subsidiaire à l'intervention des services et dispositifs actuels un conseil, une évaluation ou un accompagnement au choix et à la prise en main d'aides techniques.</p> <p>Concertation menée sur l'amélioration de la prise en charge des fauteuils roulants.</p> <p>Dans une logique d'économie circulaire, lancement des travaux de l'Association française de normalisation (AFNOR) sur l'élaboration d'une norme sur l'activité de remise en bon état d'usage de toutes les aides techniques et publication au premier trimestre 2022 du décret d'application encadrant la procédure d'homologation des centres de remise en bon état d'usage.</p> | <p>Extension de la possibilité pour l'Assurance Maladie de prendre en charge certaines aides techniques (article 53 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022) et réflexions sur l'évolution des modalités d'évaluation de ces aides techniques.</p> <p>Possibilité pour les ergothérapeutes de prescrire dès 2022 certains dispositifs médicaux et aides techniques nécessaires aux personnes en situation de handicap.</p> |

## ACCÈS AUX SOINS ET AIDES TECHNIQUES

| Mesure  | CIH 2022  | Perspectives  |  |
|---|---|---|--|
| <p><b>CIH 2020</b></p> <p><i>En cours</i></p> | <p><b>Informer massivement les personnes, les associations, comme les professionnels de toutes les évolutions en matière de santé pour en assurer le plein déploiement.</b></p>   | <p>Installation d'un groupe de travail permanent « accès à l'information sur la santé » afin de faciliter l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et outiller les professionnels de santé sur les handicaps.</p>   | <p>Poursuite des travaux.</p>  |
| <p><b>CNH 2020</b></p> <p><i>En cours</i></p> | <p><b>Améliorer la prise en charge par l'Assurance Maladie des parcours de soins de rééducation</b> pour les enfants en situation de handicap ou malades :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>engagement d'une réflexion pour une meilleure prise en charge par l'Assurance Maladie des parcours de soins de « rééducation », sans reste à charge pour les familles.</li> </ul> | <p>Pour améliorer la prise en charge par l'Assurance Maladie de la rééducation pour les enfants, notamment les enfants polyhandicapés ou avec une paralysie cérébrale, la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) a engagé les travaux afin de définir un forfait de soins de rééducation et réadaptation pour les enfants. Ces travaux associent l'ensemble des acteurs, associations, professionnels, familles, experts de la Haute Autorité de santé (HAS), et s'appuient sur les recommandations de cette dernière. Une vingtaine d'entretiens ont été conduits par la Cnam, réunissant les différentes administrations et un comité stratégique s'est tenu afin d'avancer sur la création de ce forfait.</p> | <p>Travail sur plusieurs options de forfait et ouverture de travaux sur la formation des professionnels de santé libéraux aux spécificités de la paralysie cérébrale et au polyhandicap et sur l'organisation du parcours pour articuler les interventions des établissements de santé et médico-sociaux en complémentarité de ce forfait. Création d'un support juridique de l'intervention des ergothérapeutes et psychomotriciens non conventionnés avec l'Assurance Maladie.</p> |
| <p><b>CIH 2020</b></p> <p><i>Réalisée</i></p> | <p><b>Téléconsultation accessible.</b></p>  | <p>Des travaux relatifs à l'accessibilité de la téléconsultation aux personnes en situation de handicap ont donné lieu à plusieurs publications en 2021 : diffusion d'un podcast à destination des fournisseurs de solutions, création d'une fiche santé BD « réaliser une téléconsultation avec un patient en situation de handicap », et d'une fiche handiconnect relative à la téléconsultation, réalisation d'un « guide pratique l'accessibilité universelle de la téléconsultation », intégration de l'accessibilité parmi les critères d'inscription d'un outil numérique dans « Mon Espace Santé ».</p>   |  |

## ACCÈS AUX SOINS ET AIDES TECHNIQUES

| Mesure                                 | CIH 2022  | Perspectives  |
|--|---|---|
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Généraliser la démarche de communication alternative et améliorée (CAA)</b> afin que chaque personne en situation de handicap, quels que soient son handicap, son âge ou son lieu de vie, puisse bénéficier d'un moyen de communication. | Travaux lancés dans le cadre du volet national polyhandicap sur la formation des professionnels, des aidants, la cartographie des ESMS ayant des outils de CAA... |
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Déploiement de référents handicap</b> dans les structures de médecine d'urgence (SAMU, SMUR, centres 15 et 114) ainsi que dans les établissements de santé.  | Lancement d'un appel à projet pour le déploiement de 6 pôles de référence CAA sur les territoires.  |
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>En cours</i> | Intégration dans le programme de la <b>négociation conventionnelle</b> avec les professionnels de santé des mesures relatives à la prise en charge des personnes en situation de handicap.  | Travaux sur l'écriture du décret et concertation avec les acteurs.  |
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>En cours</i> | Signature de l'avenant n°9 à la convention médicale signé le 31 juillet 2021 et paru au JO du 25 septembre 2021. Dans les 4 objectifs, l'un vise le renforcement de l'accès aux soins et aux droits des personnes en situation de handicap. | Publication du décret.  |
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>En cours</i> | Intégration dans le programme de la <b>négociation conventionnelle</b> avec les professionnels de santé des mesures relatives à la prise en charge des personnes en situation de handicap.  | Mise en œuvre des mesures prévues au sein de l'avenant n°9.   |

## TRANSFORMATION OFFRE MÉDICO-SOCIALE

| Mesure                                 | CIH 2022   | Perspectives  |
|--|--|---|
| <b>CNH 2020</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Développement de solutions nouvelles et de proximité pour éviter la séparation des familles et les départs contraints en Belgique</b> (engagement d'un plan à trois ans de 90 M€ sur les principaux territoires concernés : Hauts-de-France, Île-de-France et Grand-Est). | Afin de prévenir les départs non souhaités des personnes en situation de handicap en Belgique, 90 M€ sont alloués aux trois régions les plus concernées (l'Île-de-France, les Hauts-de-France et la région Grand-Est). En parallèle, une démarche de conventionnement avec les établissements wallons qui accueillent des adultes a été mise en place afin d'arrêter le financement de ces places (moratoire) et garantir la qualité de la prise en charge (conventionnement qualité).  |
| <b>CNH 2020</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Développement de solutions nouvelles et de proximité pour éviter la séparation des familles et les départs contraints en Belgique</b> (engagement d'un plan à trois ans de 90 M€ sur les principaux territoires concernés : Hauts-de-France, Île-de-France et Grand-Est). | Développement dès 2022 des réponses innovantes pour les adultes autistes présentant des troubles très sévères avec la création de 40 unités résidentielles de petite taille (6 résidents) d'ici 2023. Ces unités fonctionneront 365 jours/an et 24h/24h. Création de 2 500 solutions nouvelles (2021-2023) correspondant à une palette d'offres diversifiées et adaptées aux profils des personnes les plus concernées par ces départs (personnes avec déficience intellectuelle et troubles du comportement, troubles du spectre de l'autisme...). |

## TRANSFORMATION OFFRE MÉDICO-SOCIALE

| Mesure   | CIH 2022   | Perspectives   |
|--|--|--|
| <p><b>CIH 2019 / CIH 2021</b></p> <p><b>En cours</b></p> | <p><b>Déployer à grande échelle le logement inclusif</b> : cf. mission de Denis Piveteau et Jacques Wolfrom pour proposer les clés opérationnelles pour un déploiement généralisé et rapide de ces habitats.</p> <p>Déploiement du plan interministériel de développement de l'habitat inclusif pour conforter la dynamique à l'œuvre et accompagner, d'ici fin 2022, 10 000 personnes au sein d'habitats inclusifs répartis sur tous les territoires.</p> <p>9 journées interdépartementales de l'habitat inclusif ont été organisées, avec visites d'habitats inclusifs et temps d'échanges avec l'ensemble des acteurs concernés au niveau régional.</p> <p>Inscription des projets d'habitats inclusifs dans le cadre des contrats de relance et de transition écologique (CRTE) pour améliorer la coordination des acteurs au niveau territorial.</p> | <p>Poursuite de la dynamique de déploiement de l'habitat inclusif et de l'AVP pour une couverture nationale en collaboration avec les départements, les ARS, les services déconcentrés de l'État et les conférences des financeurs de l'habitat inclusif.</p> <p>Soutenir, par de nouvelles aides, les conseils départementaux et les porteurs dans la démarche de déploiement (investissement, ingénierie). Lancement d'un processus d'évaluation des effets produits par la création des habitats inclusifs sur l'écosystème et le mode de vie des habitants concernés.</p> <p>Poursuite de l'organisation de journées interdépartementales.</p> <p>Réunion de l'observatoire le 17 janvier 2022.</p> <p>Parution des derniers textes et articles du projet de loi 3DS relatif à l'habitat inclusif (rôle de coordination de l'HI par le président du conseil départemental – PCD).</p> <p>Publication de la circulaire interministérielle du 6 septembre 2021 (DGCS/ DHUP/DGCL (coordination des acteurs, inscription dans les territoires, petites villes de demain etc.).</p> <p>AVP à fin décembre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 67 départements ont formulé leur intention par courrier ;</li> <li>• accords signés dans 24 départements incluant 579 habitats inclusifs et 5 367 AVP dont 2 914PH.</li> </ul> |

## TRANSFORMATION OFFRE MÉDICO-SOCIALE

| Mesure                                 |   | CIH 2022   | Perspectives  |
|--|---|--|---|
| <b>CIH 2020</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Travaux sur les assouplissements réglementaires nécessaires pour lever tous les freins à la transformation des ESMS.</b>           | Rapport IGAS sur les leviers de transformation de l'offre médico-sociale.<br>La loi 3DS consacre 3 mesures de simplification : <ul style="list-style-type: none"> <li>• supprimer les bornes d'âges et les degrés de handicap dans un délai de 2 ans ;</li> <li>• porter automatiquement à 20 ans les bornes d'âges supérieures comprises entre 16 et 20 ans dans les ESMS enfants dans un délai de 2 ans ;</li> <li>• permettre à tout établissement d'intervenir à domicile des personnes qu'il accueille habituellement.</li> </ul> |   |
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>En cours</i> | <b>Revalorisations salariales des professionnels en établissements et services médico-sociaux dans le cadre du Ségur de la santé.</b> | Augmentation pour les professionnels.<br><br>Lancement de la mission PIVETEAU sur l'évolution des métiers.<br><br>Travaux engagés pour favoriser des négociations conventionnelles.<br><br>Agrément par le Gouvernement de l'avenant 43 pour les salariés de la branche de l'aide à domicile concernant la revalorisation des personnels des services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des services de soins infirmiers à domicile (SIAD).   | Remise du rapport de Denis PIVETEAU, Conférence des métiers le 18 février et poursuite des travaux  |
| <b>CIH 2021</b><br><br><i>En cours</i> | Déploiement de <b>groupes d'entraide mutuelle TSA-TND</b> pour assurer une présence de ces dispositifs dans chaque département.       | 62 groupes d'entraide mutuelle (GEM) pour les adultes autistes et porteurs de troubles du neuro-développement (TSA-TND) ont été créés depuis 2017.   | Poursuite du déploiement de groupes d'entraide mutuelle (GEM) TSA-TND pour assurer une présence de ces dispositifs dans chaque département. |



**GOVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Contacts presse**

[seph.communication@pm.gouv.fr](mailto:seph.communication@pm.gouv.fr)

01 40 56 85 57

Édition : Secrétariat d'État auprès du Premier ministre en charge des Personnes handicapées

Maquette : Dicom des ministères sociaux – Février 2022

Crédits photo : Page de couverture : Chansom Pantip/Shutterstock ; page 3 : Matignon/Sipa, droits réservés ; page 4 : Reshetnikov\_art/Shutterstock ; page 14 : Lipa23/Shutterstock ; page 16 : Pressmaster/Shutterstock

Impression : AIT Duquesne